**Compte rendu de la séance du lundi 03 juin 2019**

Président de séance : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Secrétaire de séance : REYDELLET Marie-Josèphe

Présents : Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Nathalie LEGER, Madame Nelly MARéCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur André MARTINOD, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Renaud TROCCON, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Monsieur Vincent OLLIER, Madame Marie PASSARD, Madame Victoire VUAILLAT

Absents : Monsieur Frédéric LEROY, Madame Guylaine NICOD, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Jacques PUVILLAND, Madame Marie-Hélène RICAULT, Madame Claudine VALLOT

Réprésentés : Monsieur Bernard ANCIAN par Monsieur Bernard PERRET, Madame Evelyne BERTHET par Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD par Madame Nathalie LEGER, Madame Pascale NIOGRET par Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES

Début de séance : 20h12

***Ordre du jour:***

-Compte rendu du dernier conseil municipal

-Point sur les délégations du maire

COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT

-Tarifs des redevances pollution et modernisation.

- Information réunion publique : modification des tarifs liés à la facturation de l'Eau.

COMMISSION FINANCES

-Demande de subvention : ADAPA

COMMISSION VOIRIE FORET

-Chemin de Préoux : délégation de signature

-Lancement enquêtes publiques

-Point sur la sécurité routière

-Affouages 2019/2020 : détermination des tarifs

-Information sur la dénomination du Chemin du Nerbier

Questions diverses

-Rapport annuel du SIEA

-Remerciement pour le versement d'une subvention

***Délibérations du conseil:***

**\*Approbation du compte rendu du dernier conseil : adopté**

**Point sur les délégations du maire :**

Agedi : 108€ TTC pour la réinstallation des logiciels suite au changement du matériel informatique du secrétariat.

Agri Défis : 4248€ TTC pour l'adaptation d'une remorque pour le transport d'une cuve à eau

Alliance Compacts 409.48€ TTC pour le changement des brosses de la balayeuse.

Les Charpentes du Valromey 468 € pour le transport de la cuve à eau.

Safact 229.20€ pour le transfert de propriété suite à la fusion de communes

**COMMISSION EAU ASSAINISSEMENT**

**\*Taux des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte reversées à l’Agence de l’Eau. ( DE\_2019\_057)**

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est en charge de la perception des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte pour l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal valide les taux des redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte reversées à l’Agence de l’Eau valable entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019 de la façon suivante : .

\* redevance pour pollution : **0.27 €/ m3**

\* redevance pour modernisation des réseaux : **0.15€/ m3**

**\*Réunion publique concernant la modification des tarifs de l'eau et l'assainissement prévue le 01/07/2019 à 18h30(salle des fêtes du Grand Abergement.**

**COMMISSION FINANCES**

**\*Demande de subvention : ADAPA**

Délibération reportée au prochain conseil

**COMMISSION VOIRIE-FORET**

**Délégation accordée à Monsieur le maire pour l'exécution des délibération DE 2018-133 et DE2018-134 ( DE\_2019\_058)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les décisions prises par le Conseil municipal en date du 10 décembre 2018. Il a été décidé :

1° Échange avec le GROUPEMENT FONCIER DE PREOUX sans soulte portant sur les parcelles définies par le plan de division établi par le cabinet Jean-Luc Bollache, géomètre expert, savoir :

Parcelles cédées par la Commune  cadastrées E 502, E 211, E 212 et E 209

Parcelles cédées par le GROUPEMENT FONCIER DE PREOUX cadastrées E 503, E 137, E 473, E 226, E 229, E 227 et E 228.

2° Vente d’un chemin rural au profit du GROUPEMENT FONCIER DE PREOUX, définie par le plan de division établi par le cabinet Jean-Luc Bollache, géomètre expert (parcelle cadastrée E 500 / 658m2 et E386 / 1362m2) moyennant un euro symbolique.

Le conseil AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à l'échange de parcelles et à l'aliénation du chemin communal **avec faculté de délégation**, et en conséquence autorise expressément Monsieur le Maire à donner tous pouvoirs aux fins de signature desdits actes au profit d’un clerc de l’office notarial SCP JAMINON et ASSOCIES à COMPIEGNE (Oise) 60 Rue Carnot.

**\*Lancement enquêtes publiques-(DE\_2019\_059)**

Le conseil autorise le lancement des enquêtes publiques suivantes :

Chemin dit "du Rachet" : il convient de procéder au déclassement d'une partie de ce chemin, plus utilisé à ce jour, sur une distance linéaire de 240 mètres pour ensuite procéder à l'aliénation de celle-ci au profit du propriétaire des parcelles le jouxtant (à savoir les parcelles 000F216 / 000F287/ 000F286/ 000F503 / 000F587 / 000F505). Le propriétaire de ces parcelles s'engage à vendre à la commune l'actuel accès aux habitations, desserte privée de 60 mètres linéaires située sur la parcelle 000F503.A noter que cette desserte sera élargie d'un mètre ce qui permettra un accès plus aisé aux habitations.

Chemin desservant l'exploitation BERNE : afin de permettre l'agrandissement des bâtiments de l'exploitation BERNE, il convient de procéder au déclassement du chemin d'une longueur de 80 mètres jouxtant les parcelles 000D685 / 000D445 /000D446/000D447/ 000D685. Cette portion de chemin ne desservant que l'exploitation sera ensuite céder à l'exploitation Berne.

**Sécurité routière**

-Suite à l'accident survenu à l'intersection entre le "Chemin de la Combe" et le "quartier des Gônes", le miroir sera remplacé et des coussins berlinois seront éventuellement mis en place s'ils sont aux normes.

**Affouages 2019-2020 (DE\_2019\_060)**

Le conseil municipal

ADOPTE les décisions suivantes :

- FIXE le prix de vente à 8 €/m3- (10 m3 par foyer x 8 €) + 30 € de frais de lotissement par lot de 10 m3 (sauf au Grand Abergement où le lotissement est réalisé bénévolement, sans la présence de l'ONF),

- PRECISE que l'abattage, le façonnage, le rangement de la coupe et l'évacuation du bois devront être impérativement terminés au 31 août 2020,

- PRECISE que le tirage au sort aura lieu en septembre 2019.

- DECIDE qu'après cette date, l'accès à la coupe sera définitivement interdit, le bois redevenant la propriété de la commune.

- DESIGNE comme garants en charge de l'application du règlement d'exploitation durant toute la période de l'affouage :

- LE GRAND ABERGEMENT : Hervé CLARET

- LE PETIT ABERGEMENT : Daniel GROBON

- HOTONNES : Jacques VINCENT-FALQUET

avec pour les communes de Hotonnes et du Petit Abergement la participation d’un agent de l'Office National des Forêts.

**Compte rendu du travail des commissions :**

**Commission travaux :** Les travaux des sanitaires et des 2 sapins débuteront dans un mois par le terrassement. L'achèvement des travaux est prévu à la fin de l’automne pour une mise en service en décembre.

**Travaux concernant l’adduction d’eau du petit Abergement / Jalinard / Jorat** : un courrier sera envoyé aux différents propriétaires pour les informer que des engins de chantier traverseront leur propriété.

Concernant le dernier tronçon des plans d’Hotonnes vers les Vuires, après étude, les branchements seront possibles pour les maisons situées sur le passage des canalisations. Les travaux de raccordement seront à la charge des propriétaires

Il est demandé si l’eau des sources pourra être utilisée pour l’alimentation des animaux. La ressource en eau sera maintenue propre.

Il est signalé qu’après de gros orages l’eau du Jorat est turbide. Les travaux à venir résoudront ce problème.

**Commission communication** :

La gazette est en cours d’édition

**Commission urbanisme** Madame Rivière fait un point sur l’avancement du projet de la Vendrolière .

**Commission association** : Madame Leger demande à ce que la caution pour le ménage concernant la salle des fêtes du Grand Abergement soit augmentée. Cette demande sera portée à l’ordre du jour du prochain conseil.

**Commission voirie :** Chemin du Nerbier : Le chemin étant en partie privé, la collectivité ne peut procéder à sa dénomination.

**Questions diverses :**

**SIEA** : monsieur le maire informe l'assemblée que le rapport annuel est consultable en mairie.

**Le Club Sportif Valromey Retord** remercie la commune pour la subvention qu’elle lui a attribuée.

**Stationnement** : Monsieur le maire fait part d'un problème de stationnement gênant sur la voie dénommée Montée des narcisses sur la commune déléguée de Songieu. Les élus se rendront sur place pour constater le problème.

Fin de séance à 22h00